

13 décembre 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 13 décembre 2010 à 19h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carl Lessard.

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT # 268-10

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 225-03 & 231-05, un solde non amorti de 1 295 000\$ sera renouvelable le 5 janvier 2011, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à couvrir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 25 900\$, et vu que la municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par Carl Lessard à la séance du 9 décembre 2010;

Il est proposé par Lucie Gilbert,

Et résolu à l'unanimité :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du conseil municipal de Saint-Frédéric, et il est par le présent règlement numéro 268-10, STATUÉ ET ORDONNÉ CE QUI SUIT :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de \$25 900 pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter, jusqu'à concurrence du même montant pour un terme de 15 ans.

(Voir au livre des règlements).

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Julie Simard à 19h30.